Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 35 (1989)

Heft: 10

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De grâce, évitez donc de payer des primes d'assurance-maladie aussi élevées!

Plus l'on entre tôt dans une assurancemaladie, plus avantageuses sont les primes. Si, d'ici quelques années, vous désirez rentrer au pays — en vacances ou même définitivement — il vous faudra alors payer pour une assurance maladie et accidents des primes beaucoup plus élevées qu'à l'heure actuelle.

Il en serait hélas ainsi s'il n'y avait pas la convention conclue entre le Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger et la Société suisse Grutli: lors de votre retour définitif en Suisse, la Société Grutli vous assurera sans réserve. Et à un tarif de primes correspondant à votre âge actuel. Ce qui vous fera économiser bien quelques centaines de francs année après année. A vrai dire, vous n'aurez jamais placé quelques francs de manière aussi rentable. Il vous suffit de les dépenser aujourd'hui pour pouvoir bénéficier demain de cette convention.

Coupon

Oui, je désire recevoir la brochure d'information sur l'assurance qui me coûte si peu aujourd'hui et m'apportera tant demain.

Nom.

Prénom.

Adracea.

Immatriculé(e) auprès de la représentation suisse à:

Coupon à renvoyer au: LE FONDS,

Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger, Gutenbergstrasse 6, CH-3011 Berne.

